Règlement

Poker Trail Mont Garrot

Dans un souci de sécurité des coureurs et des bénévoles, de bon déroulement de la manifestation et de protection de l'environnement. L'organisation se réserve le droit à tout moment de modifier le parcours et ce règlement de façon unilatérale.

1. PRÉSENTATION

Le Poker Trail Mont Garrot est une course d'endurance et de vitesse qui se joue par manche

C'est une course caritative dont les bénéfices sont reversés à des associations choisies par l'organisation. Une grande partie des frais inscriptions coureuses et coureurs sera utilisée pour les frais liés à l'organisation (assurance, location matérielle, ...)

Elle se déroule sur une boucle de 6 km avec un dénivelé positif de 140m (mesure non officielle donnée à titre indicatif, renseignée à partir des données d'une montre enduro 2 Garmin®) à réaliser jusque 10 fois.

Chaque boucle est récompensée pour les premiers arrivés par un gain au profit de l'association rattachée au dossard de l'athlète et de points ajoutés pour le classement général sur 10 tours. Voir annexe.

Date : Samedi 27 mars 2027

Les frais d'inscriptions sont de 25€ (hors frais du site d'inscription) et tous les bénéfices de la course seront reversés à l'association poker trail. Les bénéfices de la course servants à financer le projet commun avec l'association Aventure Hustive. Reve de grand raid :

Chaque participant se voit attribué une équipe à défendre **par l'organisateur** selon son niveau afin d'assurer la meilleure équitée possible.

La course n'est pas chronométrée. Mais un classement est fait à chaque tour à l'arrivée à partir du numéro de dossard du coureur.

Les coureurs seront considérés comme « finisher » du Poker Trail s'ils finissent dans les temps impartis 1 tour.

- Chaque boucle rapporte un gain immédiat pour son association sur les premiers arrivants selon l'ordre d'arrivée. La répartition, le montant des gains seront définis par l'organisation. En cas de doute de classement d'arrivée sur un tour, c'est le responsable de l'organisation ou une personne qu'il a missionné qui se réserve le droit de départager les concurrents ou de déclarer une égalité d'arrivée. Dans le cas d'une égalité sur la ligne d'arrivée. Le coureur le plus âgé se verra prendre la meilleure place entre les deux coureurs.
- (voir annexe)
- Chaque boucle conduira, en fonction du classement d'arrivée, à un classement général. Les coureurs qui auront réalisé les 10 boucles, dans leur intégralité, et seulement ces coureurs, participeront à un classement qui leur permettra de remporter pour leur association rattachée un super gain.
 En cas d'égalité sur les points gagnés au classement général, Le coureur le plus âgé se verra prendre la meilleure place entre les deux coureurs.

Dans le cas où aucun coureur (par catégorie : homme/femme) ne réalise 10 boucles, le classement général sera pris sur la 9eme boucle, la 8eme si aucun coureur ne parvient à réaliser 9 boucles, et ainsi de suite.

Dans le cas où tous des gains disponibles n'ont pas été distribués sur la boucle ou le classement général, (situation de nombre de coureurs insuffisants sur un tour ou sur le lot super gain) le montant restant disponible sera réparti équitablement entre les coureurs primés du classement du tour ou au général par l'organisation.

Le nombre de participants maximum est fixé à 100 personnes par édition. L'organisation se réserve le droit à tout moment de modifier le nombre total de participants, de répartition homme/femme s'il devait manquer des coureurs ou coureuses.

Tous les bénéfices autres que ceux liés aux inscriptions seront reversés équitablement entre les 2 associations.

La date limite des inscriptions est fixée au 6 Mars

Les échanges de dossards seront possibles jusqu'au 18 Mars, dans les conditions indiquées dans le règlement.

PARCOURS : il sera communiqué sur la page du site environ 1 mois avant l'évènement

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 L'inscription à la Poker Trail Mont Garrot se fait uniquement sur le site partenaire.
Les participants doivent avoir 16 ans révolus au jour de l'épreuve. Tout participant qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve.

2.2 Licence FFA ou certificat pps : Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- Soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running")
- Soit un Parcours de Prévention Santé (PPS), valable 3 mois.

Aucun autre document ne sera accepté. Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement être transmise au site d'inscription dans les 15 jours suivant l'inscription. A défaut de réception dans ces délais, l'inscription du concurrent sera annulée.
II est rappelé aux participants I 'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L321-4 du code du sport). Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit).

2.3 Inscription : Le droit d'engagement est fixé à 25 € par coureur (hors frais liés au site d'inscription). Aucune inscription ne sera acceptée par courrier ou sur place. Il est interdit de participer aux courses sans dossard. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Aucune revente de dossard n'est autorisée.
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans l'autorisation de l'organisation et la validation des documents obligatoires pour le coureur qui récupère le dossard. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera

reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

2.4 Annulation de l'inscription : Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire aux conditions suivantes : En cas d'accident ou de maladie grave du participant, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à pratiquer la course à pied.
Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 5 jours précédents la date de l'épreuve. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent la course. Les frais liés au frais de fonctionnement de notre partenaire ne seront pas remboursés.

2.5 Retrait des dossards : Le retrait des dossards se fera chez un partenaire à la date, lieu et horaires indiqués sur la page FB "Poker Trail" ou sur place à partir de 8H00, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque participant sera obligatoire ; Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, porté sur le devant du corps. Ceci afin de pouvoir enregistrer le classement d'arrivée.

2.6 Droit à l'image et communication : Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisateur se réserve le droit de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur un territoire donné et pour une durée limitée (18 mois).

2.7 Assurances et risques encourus : Responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.
L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

2.8 Éthique et responsabilité : La course se situe sur un site Natura 2000.
Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter absolument rien sur le parcours et utiliser les poubelles mises à disposition sur le site du Village de Course. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui. En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé.

2.9 Lutte contre le dopage et usage de médicaments
Tout participant s'engage à respecter strictement la réglementation antidopage en vigueur et à ne consommer aucune substance ou médicament pouvant altérer ses performances, sa lucidité ou mettre en danger sa santé. L'usage de médicaments tels que les anti-inflammatoires, antalgiques ou stimulants doit être strictement encadré par un avis médical. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout coureur dont le comportement ou les déclarations laisseraient supposer un manquement à ces principes éthiques.

2.10 Sécurité : La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.
En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation
Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule

2.11 Village de course et conditions d'accueil. Le site de course mettra à disposition des coureurs.
Une tente pour s'abriter et poser ses affaires (pas de surveillance spécifique, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol)
Table, banc, point d'eau, et toilettes (sèches)

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 En course : Le Poker Trail Mont Garrot se déroule en individuel.

3.2 Briefing d'avant course : Un briefing de l'organisation aura lieu le samedi 27 mars à 8H45 au Moulin de la Chaise, Mont Garrot, St Suliac
L'organisation donnera aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou la météo. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours ou du délai pour réaliser le tour.

3.3 Départ : Le départ aura lieu le samedi 27 mars à 09h00, au lieu-dit « Moulin de la Chaise, Mont Garrot, St Suliac. Chaque départ de boucle sera lancé à partir d'une ligne fixe et marquée, toutes les 45 minutes. Chaque départ se fait groupé.

3.4 Boucle : La boucle fait 6 km environ pour 160 m de dénivelé positif. Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire.

3.5 Déroulement de la course, élimination et assistance :
- Le départ de boucle est donné toutes les 45 minutes
- Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 45 minutes. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 45 minutes est éliminé définitivement
- L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée

3.6 Ravitaillements : La course comportera 1 point de ravitaillement sur le site du d'arrivé avec de l'eau à disposition et quelques aliments. Aucun gobelet ne sera fourni, chaque concurrent devra avoir son ou ses propres contenants. L'emplacement sera matérialisé à proximité de la zone du départ.

3.7 Équipement et matériel obligatoire : Chaque participant est autonome dans la gestion de son matériel de course, y compris dans son matériel de sécurité. Les bâtons (y compris avec embouts caoutchouc) sont interdits afin de préserver le GR sur la partie côtière.

3.8 Sécurité de course, des coureurs et spectateurs. En cas de mauvaises conditions météorologiques, d'accident grave survenu durant la course ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de neutraliser la course, de modifier l'heure de départ et même de l'annuler.
En cas d'annulation avant le départ du 1er tour de boucle, un remboursement des coureurs engagés pourra avoir lieu à la décision unilatérale de l'organisation, et au montant décidé par cette dernière en fonction de la situation et des frais engagés pour l'évènement. Le remboursement s'effectuera dans un délai de 2 mois après la date de la course.

En cas de neutralisation de la course après le 1er tour effectué, le classement général sera stoppé au dernier tour réalisé complet (Timing horaire limite de la fin du tour en cours)

3.9 Abandons et éliminations : Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. S'il décide d'abandonner, le participant devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation. L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant.
Tout manquement au règlement entraîne l'élimination. L'élimination peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :
Manquements au règlement : Pénalisation à Elimination selon la gravité
Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci : Pénalisation
Jet de détritus volontaire par un participant ou un membre de son entourage : Elimination
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants) : Pénalisation à Elimination selon la gravité
Non-assistance à personne en difficulté : Pénalisation de 5 minutes jusqu'à Elimination selon la gravité
Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation

3.10 Sécurité et assistance médicale : N° de téléphone d'assistance de l'organisation : (à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence) Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est donné au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence.
Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :
- en se présentant au poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

4. CLASSEMENT ET DOTATIONS
Chaque participant se voit attribuer un numéro de Dossard.
Les tours ne sont pas chronométrés, le classement est fait par ordre d'arrivée du numéro de dossard.
Dans le cas d'une arrivée simultanée, les points seront repartis comme indiqué plus haut.

Chaque concurrent se verra attribuer une des 2 associations pour laquelle il va pouvoir rapporter des gains en fonction de son classement. Il ne peut choisir son association ou décider d'en changer

Chaque départ est donné toutes les 45 minutes. Le temps maximum pour réaliser le tour est de 45 minutes, passé ce temps le concurrent est automatiquement hors course. Son classement s'arrête au dernier tour complet.

Gain au tour
Voir document ANNEXE

Gain au général
Chaque tour permet aussi au concurrent d'ajouter des points à son classement général.

- Chaque boucle conduira, en fonction du classement d'arrivée, à un classement général. Les coureurs qui auront réalisé les 10 boucles, dans leur intégralité, et seulement ces coureurs, participeront à un classement qui leur permettra de remporter pour leur association rattachée un super gain. (Voir plus haut situations particulières)

5. Publication des résultats

Conformément aux dispositions de la même loi, et à la demande de la Commission Informatique et Libertés (CNIL), les participants à l'évènement sont informés que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l 'épreuve, de ses partenaires, et sur celui de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l 'organisateur et le cas échéant la FFA (dpo@athle.fr).

6. ANNEXES

A titre indicatif, le tableau de gain est susceptible d'évoluer à l'approche de la course pour garantir la meilleure distribution et équitée possible
Le tableau définitif sera affiché le jour de la course sur le Village course.

Classement (par sexe)	Gain au Tour (€)	Points par tour	Super Gain (€)
1	14	15	30
2	12	14	25
3	10	13	20
4	8	12	10
5	5	11	5
6	4	10	4
7	3	9	4
8	2	8	2
9	2	7	0
10	2	6	0
11	0	5	0
12	0	4	0
13	0	3	0
14	0	2	0
15	0	1	0
16	0	1	0
17	0	1	0
18	0	1	0
19	0	1	0
20	0	1	0
au-delà …	0	1	0